

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
8 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
8 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

ARRESTATION DE RAVACHOL A PARIS

ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 10 AVRIL
Union des Comités républicains
DU 11^e ARRONDISSEMENT
J. CLAPOT
Conseiller général

Les Voleurs de Dynamite

La proposition de M. Camille Dreyfus de réserver désormais à l'Etat le monopole de la fabrication et de la vente de la dynamite rencontre sans doute bien des obstacles. Il est probable que l'on reculera devant les grosses dépenses de la déposition des usiniers. Et d'ailleurs, est-ce bien là une mesure qui calmera l'émotion publique et empêchera la répétition de nouveaux attentats?

Il semble que les nouvelles conditions dans lesquelles la dynamite serait livrée aux industriels qui en font usage ne changeront rien à cet état de choses. Il paraît clair que la dynamite dont les anarchistes ont fait usage est de la dynamite volée et non de la dynamite fabriquée par eux.

Pour justifier cette opinion, on peut invoquer des raisons techniques assez simples. On a dit ces jours-ci, un peu partout, qu'il était très facile de fabriquer de la dynamite. C'est vrai. En versant doucement, pour que le mélange ne s'échauffe pas, de l'acide nitrique sur de la glycérine, on voit se séparer une huile que l'on a nommée nitroglycérine à cause de son origine. Cette huile est extrêmement détonante; sa sensibilité augmente quand son épaisseur diminue. Une goutte de nitro-glycérine étalée sur une enclume fait une explosion violente quand on la touche avec un marteau.

On a pensé à faire absorber cette huile par une matière inerte, du sable, par exemple. Elle est sous cette forme beaucoup plus facile à manier. Elle a conservé toute sa puissance, mais pour la faire éclater il faut à la fois une violente secousse et la chaleur d'une flamme. Une capsule de fulminate est nécessaire. On peut la mouler en cartouches: c'est la dynamite.

Lorsque les cartouches sont fraîches, on peut les transporter sans danger.

Mais quand elles vieillissent, la nitroglycérine transsudée peu à peu à travers la substance poreuse qui la renferme, elle imprègne le papier de la cartouche et, comme elle se trouve en mince épaisseur, elle produit sous le plus léger atouchement la plus violente explosion.

On a paré à cet inconvénient en mélangeant la nitroglycérine avec la gélatine. On obtient ainsi la dynamite-gomme qui offre toute sécurité et qui est universellement employée aujourd'hui.

Et bien, les dynamiteurs peuvent bien faire la nitroglycérine et la dynamite ordinaire, mais ils sont incapables de fabriquer la dynamite-gomme. Il faudrait, pour qu'ils le pussent, qu'ils possédassent un outillage qui leur fait défaut et qu'ils fussent au courant d'une fabrication où les tours de main et l'habileté des ouvriers sont indispensables. Or, comme il ne leur arrive pas d'accidents, qu'on ne cite pas d'explosion dans

leurs laboratoires et qu'ils paraissent conserver leurs explosifs sans danger, toutes les présomptions sont pour cette opinion qu'ils emploient de la dynamite-gomme volée par eux, dans des engins fabriqués par eux.

Le vol de dynamite sur les chantiers de travaux publics ou dans les mines et carrières, la proposition de M. Camille Dreyfus ne l'empêchera pas. C'est là qu'est le danger surtout, et c'est pour cela qu'il faudrait, en même temps que l'on augmente les pénalités encourues par les auteurs des explosions à la dynamite, accroître les peines méritées par ceux qui la volent ou qui la recèlent.

LA POLITIQUE

Les dépêches viennent de nous annoncer l'arrestation du fameux Ravachol. Voilà qui va faire pousser un soupir de satisfaction et de soulagement à bien des gens! Reste à savoir si c'est ce gredin là qui a perpétré les attentats dont on se hâte peut-être trop de le déclarer convaincu. Un gaillard qui, depuis deux ou trois jours, se fait interviewer par des journalistes, qui, on peut le dire, se promène, la canne à la main (la canne fut-elle même à épée) dans les rues de Paris, me semble avoir un certain nombre de tours dans son sac, et, particulièrement, le tour qui consistera à démontrer qu'il n'est pas l'auteur des trois attentats dont Paris frémit encore.

Pour dire le vrai, nous avons toujours, ici, été assez sceptiques à l'égard de ce Ravachol. Il nous a semblé qu'on criait bien vite « c'est celui-là » et que cette hâte avait eu, dans le principe, pour but unique de démontrer aux Parisiens que le fameux tableau de Prud'hon a toujours son intérêt d'actualité et que, semblable à la justice, la police sinon le remords finit réglementairement par mettre la main sur les dynamiteurs.

Mais enfin, coupable ou non de ce nouveau crime, Ravachol est un fief scélérat qui a sur le dos sa condamnation à mort par contumace, et on ne peut qu'applaudir à son arrestation qui, espérons-le, sera cette fois sérieuse. Si cette piste a commencé un peu à la façon d'une fantaisie policière, le temps de plaisanter est fini. Par conséquent il ne faudrait pas, je pense, se borner à cette Ravacholade, autour de laquelle on va être tenté de faire plus de bruit que la chose n'a de réelle importance.

Après cela, nous souhaitons vivement de nous tromper et de voir cet étrange personnage reconnaître que c'est lui, et lui tout seul, qui a eu l'idée de ces trois abominables attentats et qui les a mis à exécution. Cet aveu, — qui serait évidemment sincère car il a des conséquences mortelles pour celui qui le fera, — cet aveu délivrerait la France d'une cruelle angoisse: ce remous anarchique ne serait donc, en réalité, que la criminelle perversion d'un seul homme, par conséquent il n'aurait pas de lendemain.

Mais, encore une fois, c'est notre scepticisme qui l'emporte et notre conclusion est celle-ci: Ravachol est entre les mains de la police, fort bien! mais cela ne prouve nullement que là doit s'arrêter les investigations de M. Lozé, et, pour rassurer vraiment la population, il faut d'autres arrestations que celle de cet équivoque croquemitaine qui, cette fois encore, armé jusqu'aux dents, s'est fait empoinçonner en criant: Vive l'anarchie! — mais en se gardant bien de se servir de sa canne à épée et de presser la détente de son revolver calibre neuf.

JEAN-CLAUDE.

LE LAC D'ANNEY Et le Conseil municipal

On a lu, hier, le compte rendu de la séance du conseil municipal. Aux objections que nous avons, par deux fois déjà, formulées contre un projet où nous voyons plus de dangereuses incertitudes que de véritables avantages pour la ville et pour la population, — plusieurs conseillers municipaux ont ajouté des observations d'une gravité que personne ne songe à nier.

Citons seulement la question de l'honorable M. Broussas: Pour vous servir des cent mille mètres cubes d'eau que vous demandez immédiatement, avez-vous pensé aux millions qu'il vous faudra dépenser tout d'abord en égouts et en canalisations nouvelles; — et êtes-vous en état, financièrement, d'augmenter à ce point votre dette?

Et celle-ci encore: comment ferez-vous pour filtrer cette eau dont la limpidité semble, dès à présent, aussi peu démontrée que possible?

Mais enfin, puisque le conseil a décidé de passer à la discussion du cahier des charges, avant même de voter sur son adoption ou son rejet, nous n'avons, maintenant, qu'à assister à des débats où tout le monde sait, d'ores et déjà, où il va, ce qu'il risque, ce qu'il engage et ce qu'il prépare pour l'avenir.

La presse indépendante, celle qui ne combat pas un projet pour en patronner un autre, mais qui a seulement souci de l'intérêt de la ville et des contribuables, a dit, là-dessus, tout ce qu'elle avait à dire. Nos conseillers municipaux sont bien avertis des conséquences du vote qu'on leur demande.

A eux, maintenant, de se prononcer en connaissance de cause.

A nous d'attendre leur vote pour bien déterminer alors la situation que l'administration et le conseil municipal auront faite à la ville, aux contribuables — et aux enfants de nos petits-enfants.

PAUL BERTINAY.

DÉPÊCHES PAR SERVICE SPÉCIAL

MESURES CONTRE LES ANARCHISTES

Expulsion des Anarchistes étrangers

Paris, 30 mars. On sait qu'une conférence a été tenue hier, à l'issue du conseil des ministres, au ministère de l'intérieur, entre M. Loubet, président du conseil, M. Lozé, préfet de police, M. Ricard, ministre de la justice, M. Quesnay de Beaurepaire, procureur général, M. Rouiller, procureur de la République, et M. Atthalin, juge d'instruction. Dans cette conférence qui avait pour but d'examiner quelles mesures il convenait de prendre contre les anarchistes, ces messieurs se sont trouvés tous d'accord pour déclarer qu'il convenait tout d'abord de se débarrasser des anarchistes étrangers qui venaient chez nous faire une propagande dangereuse.

En conséquence sur la proposition de M. Lozé, préfet de police, le ministre de l'intérieur a signé quarante décrets d'expulsion contre des sujets italiens, allemands, autrichiens, belges et suisses; ce sont ces décrets que vingt-trois commissaires de police prévenus dès hier soir, ont été chargés de signifier ce matin dès la première heure aux intéressés; ordre leur est donné d'avoir à

quitter le territoire français dans les 24 heures.

Plusieurs qui se trouvaient déjà sous le coup d'un décret d'expulsion ont été reconduits aussitôt à la frontière.

Parmi les anarchistes étrangers qui des décrets ont été signifiés ce matin, citons: Chiericotte, Charles Malato, Malagali, Malatoni, Galca, Giarda, Megrini, Magniam, Pons, Kappa, Ferrando, Ponchia, Capellini, Campi, sujets italiens; Ziegler et Krach, sujets autrichiens; Fleiss et Meyer sujets allemands; Harschmann, belge, Neu, etc.

Quelques anarchistes étrangers sans aucune ressource ont été conduits au Dépôt et mis à la disposition du ministre de l'intérieur qui les fera conduire ce soir ou demain à la frontière qu'ils indiqueront.

LA DYNAMITE A PARIS

Les recherches. — L'engin de la rue de Clichy. — Les lettres de menaces. — Les blessés. — L'arrestation de Ravachol.

Paris, 30 mars.

Les recherches de la police pour mettre la main sur Ravachol et les autres dynamiteurs continuent sans trêve. C'est à peu près tout ce qu'il y a de nouveau. Toute la police est sur pied; les agents de M. Goron marchent de concert avec ceux du brigadier Rossignol. Des battues sont organisées dans la banlieue de Paris, afin de capturer Ravachol et Mathieu.

Les magistrats paraissent persuadés que les individus recherchés n'ont pas quitté le département de la Seine. M. Clément a passé la journée d'hier à Versailles, où la présence de Ravachol avait été signalée. Mais il n'a rien trouvé.

D'après les renseignements recueillis et les déclarations faites par les anarchistes emprisonnés, c'est Ravachol, secondé par Gustave Mathieu, qui a fait le coup de la rue de Clichy. Ravachol a dit, comme au boulevard Saint-Germain, se charger de placer l'engin, pendant que Mathieu guettait sur le trottoir.

Le préfet de police avait convoqué, hier soir, à neuf heures, un certain nombre de commissaires de police de Paris sur la place Notre-Dame, afin de recevoir ses instructions. L'entrevue a été courte. Les uns et les autres ont reçu, avec des instructions écrites, des mandats réguliers leur permettant d'opérer des perquisitions et des arrestations, et ce matin, au lever du soleil, ils ont dû surprendre chez eux les anarchistes suspects.

M. Lozé espère, cette fois, que l'on ne trouvera pas seulement chez les compagnons des brochures ou des journaux révolutionnaires, mais bien de la dynamite.

— Espérez-vous arrêter Ravachol? ai-je demandé à un familier de M. Lozé. — Demain matin, vous aurez du nouveau, m'a-t-il répondu.

On assure que de nombreuses perquisitions et arrestations ont été faites cette nuit et ce matin dans la banlieue, principalement à Clichy et à Saint-Denis. On parle d'une cinquantaine d'arrestations.

Trois experts ont été commis pour rechercher les traces de l'engin qui a servi à commettre l'attentat de la rue de Clichy. Ils n'ont pas encore remis leur rapport à M. Atthalin, mais ils sont convaincus que l'engin consistait en une caisse de cinquante cartouches de dynamite.

Les lettres de menaces, qu'elles soient sérieuses ou l'œuvre de mauvais plai-

sants, continuent à affluer dans Paris, où l'on en a remis de tous côtés. M. Atthalin en a reçu encore hier plusieurs, M. Quesnay de Beaurepaire aussi. Une autre a été adressée à un propriétaire du quartier Saint-Georges, dans la maison duquel habite un conseiller à la cour; une autre au propriétaire des maisons portant les numéros 6 et 8 du boulevard de Clichy.

Le concierge de la maison n° 160 de la rue du Temple a trouvé, hier matin, une lettre signée du Comité des Introuvables lui disant qu'on allait faire sauter sa maison.

Le Figaro en a reçu deux ou trois.

On continue à trouver un peu partout de petits paquets qu'on prend pour des engins explosifs. Il s'agit tout simplement de plaisanteries de mauvais goût.

Les blessés de la maison de la rue de Clichy vont de mieux en mieux, et tout fait présager leur prompt rétablissement.

L'état de M^{lle} Constantin, la fille du locataire du second étage, est assez bizarre.

Depuis l'explosion, chaque matin, à huit heures précises, cette jeune fille est prise d'une violente crise de nerfs, et les médecins n'ont pu encore se prononcer sur ce cas particulier.

L'ARRESTATION DE RAVACHOL

Paris, 30 mars.

L'anarchiste Ravachol, qui commençait à devenir légendaire, à cause de la facilité avec laquelle il échappait aux recherches de la police, a été enfin arrêté aujourd'hui à midi, au n° 30 du boulevard Magenta, au coin de la rue de Lanery, chez un marchand de vins.

C'est M. Dreesh, commissaire de police, assisté de quatre agents, qui a procédé à son arrestation.

Se voyant pris, Ravachol tira de sa poche un revolver qu'il dirigea sur M. Dreesh. Mais, au même moment deux agents se jetèrent sur lui et le ligotèrent avant qu'il ait pu faire usage de son arme.

Se voyant réduit à l'impuissance, Ravachol cria: « Vive l'anarchie! » Amené à la préfecture de police, il fut mesuré immédiatement par le docteur Bertillon, directeur du service anthropométrique, qui reconnut que c'était bien Königstein, dit Ravachol.

Il a été ensuite écroué au dépôt.

Au moment de son arrestation, Ravachol était porteur d'un revolver chargé, calibre 9, d'une canne à épée, et il avait six cartouches de rechange dans sa poche.

NOUVEAUX DÉTAILS

Les Mesures anthropométriques. — Ravachol nie son identité. — Comment s'est faite l'arrestation. — Une perquisition. — A l'instruction. — Confrontation avec Chaumartin. — Le récit du garçon de restaurant.

Paris, 30 mars.

Malgré l'évidence des constatations faites par M. Bertillon, Ravachol, à présent gonailler, nie son identité, mais tout fait supposer qu'il ne persistera pas longtemps dans ce système.

M. Bertillon a d'abord relevé les particularités suivantes qui coïncident exactement avec le signalement de Ravachol: cicatrice ronde sur la main gauche, cicatrice à la bosse frontale gauche. On a découvert aussi un grain de beauté sur le sein gauche.

Les mesures anthropométriques cor-

respondent exactement. De plus, on a trouvé dans sa poche un bâton de rouge gras; or, on sait que Ravachol est signalé comme se maquillant les joues pour en atténuer la pâleur.

Il n'est pas jusqu'à son costume qui ne soit une charge contre lui: la coiffe de son chapeau haut de forme porte l'adresse de M. Ravel, fabricant, 44, rue de Lyon, à Saint-Etienne; les mots: Saint-Etienne, sont à peu près effacés. Ravachol était vêtu d'un pantalon et d'une redingote noirs avec pardessus gris foncé; il était chaussé de bottines à élastiques.

Ravachol est brun, il porte la moustache assez forte et un fer à cheval de dix jours environ.

Voici exactement comment Ravachol a été arrêté:

Deux agents de la Sûreté ayant remarqué qu'un individu dont le signalement correspondait à celui de Ravachol était entré chez M. Véry, marchand de vins boulevard Magenta, prévirent le commissaire de police Dreesh qui se rendit chez le débitant avec son secrétaire et se fit servir une consommation comme un client ordinaire.

Cependant Ravachol, qui finissait de déjeuner, voyant les regards du commissaire se porter sur lui, eut de la méfiance; il appela le garçon et lui demanda l'addition. Elle s'élevait à deux francs vingt. Ravachol paya et partit.

Le commissaire le précéda de quelques pas sur le boulevard avec son secrétaire, et fit signe à trois sergents de ville, dont un brigadier, postés tout près. Tous les cinq se jetèrent sur Ravachol, qui porta immédiatement la main à sa poche et en sortit un revolver. Le commissaire lui arracha l'arme avant qu'il ait pu en faire usage, tandis qu'un agent s'empara de la canne à épée que Ravachol tenait de son autre main.

Malgré une résistance désespérée et des protestations sans fin, Ravachol fut traîné au poste de la mairie du X^e arrondissement.

Arrivé devant le poste, Ravachol refusa d'avancer, se jeta à terre tout en criant: « Vive l'anarchie! » se mit à distribuer des coups de pieds et de poings aux agents. Tout le poste dut sortir et on eut beaucoup de peine à s'en rendre maître.

Un moment Ravachol parvint à se saisir du sabre-baïonnette d'un sergent de ville et il s'en fallut de peu qu'il ne parvint à en frapper un de ceux qui le maintenaient.

Une foule nombreuse apprenant qu'on tenait Ravachol, s'était massée autour du poste et criait: « A mort l'anarchiste! A mort l'anarchiste! »

Après avoir été solidement ligotté, Ravachol a été conduit dans une voiture à galerie à quatre places au service de la sûreté dans la salle commune des agents vulgairement appelée le « Centre. »

Au moment de son arrestation, Ravachol, outre les objets dont nous avons déjà parlé, a été trouvé porteur de 104 f. dans un portemonnaie et d'un indicateur des chemins de fer. De plus, on a trouvé sur lui une quittance de loyer de la maison n° 68, grande rue de la République, à Saint-Mandé.

Une perquisition faite aussitôt, à cet endroit, a permis de découvrir deux gros revolvers, des éprouvettes en verre, des cornues, une certaine quantité d'acide sulfurique et divers produits chimiques.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 31 Mars 1892

Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN

DEUXIÈME PARTIE L'HOTEL DE NEVERS

Cette singulière créature portait un costume noir complet, de la plus rigoureuse décence, manchettes et jabots de mousseline plissée d'une éclatante blancheur. Tous les regards étaient fixés sur lui, et cela ne semblait point l'incommoder. — Bravo! sage Esope! s'écria Chaverny; tu me parais un spéculateur hardi et adroit! — Hardi, répéta Esope en le regardant fixement; assez... Adroit, nous verrons bien!

tastique. Mais c'était de belles et bonnes cédules de la compagnie.

— Mon reçu, dit-il. Peyrolles lui donna un reçu. Esope le plia et le mit dans son portefeuille, à la place des billets. Puis, frappant sur le carnet: — Bonne affaire! dit-il. A vous revoir, messieurs!

Il salua bien poliment Gonzague et la compagnie.

Tout le monde s'écarta pour le laisser passer.

On riait encore, mais je ne sais quel froid courait dans toutes les veines. Gonzague était pensif.

Peyrolles et ses gens commençaient à faire sortir les acheteurs, qui déjà eussent voulu être au lendemain.

— Allons! fit Cocardasse derrière la draperie, c'est le moment ou jamais, marchons!

— J'ai peur, fit le timide Passepoil. — Eh donc! je passerai le premier.

Il prit Passepoil par la main et s'avança vers Gonzague, chapeau bas.

— Parbleu! s'écria Chaverny en les apercevant, mon cousin a voulu nous donner la comédie, c'est la journée des mascarades. Le bossu n'était pas mal, mais voici bien la plus belle paire de coupe-jarrets que j'aie vu de ma vie!

Cocardasse junior le regarda de travers. Navailles, Oriol et consorts se mirent à tourner autour de nos deux amis en les considérant curieusement.

— Sois prudent! murmura Passepoil à l'oreille du Gascon.

— Capédidou! fit ce dernier, ceux-ci n'ont donc jamais vu deux gentilshommes, qu'ils nous dévisagent ainsi!

— Le grand est de toute beauté! dit Navailles.

— Moi, reparti Oriol, j'aime mieux le petit.

— Il n'y a plus de niche à louer. Que viennent-ils faire?

Heureusement qu'ils arrivaient auprès de Gonzague, qui les aperçut et tressaillit.

— Ah! fit-il, que veulent ces braves? Cocardasse salua avec cette grâce noble qui accompagnait chacune de ses actions. Passepoil s'inclina plus modestement, mais en homme cependant qui a vu le monde. Cocardasse junior, d'une voix haute et claire, parcourant de l'œil cette foule paillardée qui venait de l'atelier, prononça ces paroles:

— Ce gentilhomme et moi, vieilles connaissances de monseigneur, nous venons lui présenter nos hommages.

— Ah! fit encore Gonzague.

— Si monseigneur est occupé d'affaires trop importantes, reprit le Gascon, qui s'inclina de nouveau, nous reviendrons à l'heure qu'il vaudra bien nous indiquer.

— C'est cela, balbutia Passepoil; nous aurons l'honneur de revenir.

Troisième salut, puis ils se redressèrent tous deux, la main à la poignée de la brette.

— Peyrolles! appela Gonzague.

— Recommencez-tu ces beaux garçons? lui demanda Gonzague. Mène-les à l'office, qu'ils mangent et qu'ils boivent. Donne-leur à chacun un habit neuf, et qu'ils attendent mes ordres.

— Ah! monseigneur, s'écria Cocardasse.

— Généreux prince! fit Passepoil. — Allez! ordonna Gonzague.

Ils s'éloignèrent à reculons, saluant à toute outrance et balayant la terre avec les vieilles plumes de leurs feutres. Quand ils arrivèrent en face des ricieurs, Cocardasse le premier planta son feutre sur l'oreille, et releva du bout de sa rapière le bord frangé de son manteau.

Frère Passepoil l'imita de son mieux. Tous deux, hautains, superbes, le nez au vent, le poing sur la hanche, foudroyant les ralleurs de leurs regards terribles, ils traversèrent la salle sur les pas de Peyrolles, et gagnèrent l'office, où leur coup de fourchette étonna tous les serveurs du prince.

En mangeant, Cocardasse junior disait: — Mon bon, notre fortune est faite.

— Dieu le veuille! répétait, la bouche pleine, frère Passepoil toujours moins fougueux.

— Ah ça! cousin, dit Chaverny au prince quand ils furent partis, depuis quand te sers-tu de semblables outils? Gonzague promena autour de lui un regard rêveur, et ne répondit point.

Le seul qui eût gardé une portion de son indépendance était le jeune marquis de Chaverny, trop fou pour spéculer, trop insouciant pour se vendre.

La suite de ce récit montrera ce que Gonzague voulait faire d'eux, car, au premier aspect, placé comme il était à l'apogée de la richesse, de la puissance et de la faveur, Gonzague semblait n'avoir besoin de personne.

— Et l'on parle des mines du Pérou,

disait le gros Oriol pendant que le maître se tenait à l'écart. L'hôtel de M. le prince vint à lui seul le Pérou et toutes ses mines.

Il était rond comme une boule, ce traitant; il était haut en couleur, jofouff, essouffé. Ces demoiselles de l'Opéra consentaient à se moquer de lui amicalement, pourvu qu'il fût en fonds et d'humeur dominante.

— Ma foi, répliqua Taranne, financier maigre et plat, c'est ici l'Eldorado.

— La maison d'or! ajouta monsieur de Montaubert, ou plutôt la maison de diamant!

— Ya! traduisit le baron de Batz, té tiament blitôt.

— Plus d'un grand seigneur, reprit Gironne, vivrait toute une année avec une semaine du revenu du prince de Gonzague.

— C'est que, dit Oriol, le prince de Gonzague est le roi des grands seigneurs!

— Gonzague, mon cousin, s'écria Chaverny d'un air plaisamment piteux, par grâce, demande quartier, ou cet en-payer-hosanna durera jusqu'à demain.

Le prince sembla s'éveiller.

— Messieurs, dit-il sans répondre au petit marquis, car il n'aimait pas la raillerie, prenez la peine de me suivre dans mon appartement; il faut que cette salle soit libre.

Quant on fut dans le cabinet de Gonzague.

— Vous savez pourquoi je vous ai convoqués, messieurs, reprit-il.

— J'ai entendu parler d'un conseil de famille, répondit Navailles.

— Mieux que cela, messieurs, une assemblée solennelle, un tribunal de famille où Son Altesse Royale le régent sera représenté par trois des premiers dignitaires de l'Etat; le président de Lamoignon, le maréchal de Villeroi et le vice-président d'Argenson.

— Peste! fit Chaverny. S'agit-il donc de la succession à la couronne?

— Marquis, prononça sèchement le prince, nous allons parler de choses sérieuses, épargnez-nous!

— N'auriez-vous point, cousin, demanda Chaverny en baillant par avance, quelques livres d'estampes pour me distraire pendant que vous serez sérieux?

Gonzague sourit afin de le faire taire.

— Et de quoi s'agit-il, prince? demanda M. de Montaubert.

— Il s'agit de me prouver votre dévouement, messieurs, répondit Gonzague. Ce ne fut qu'un cri.

— Nous sommes prêts! Le prince salua et sourit.

— Je vous ai fait convoquer, spécialement vous, Navailles, Gironne, Chaverny, Noé, Montaubert, Choisy, Lavallade, etc., en votre qualité de parents de Nevers; vous, Oriol, comme chargé d'affaires de notre cousin de Châtillon; vous, Taranne et Albrét, comme mandataires des deux Châtellux...

— Si ce n'est la succession de Bourbon, interrompit Chaverny, ce sera donc la succession de Nevers qui sera mise sur le tapis?

— On décidera, interrompit Gonzague, l'affaire des biens de Nevers et d'autres affaires en core.

(La suite à demain)

Conduit à sa sortie du service anthropométrique au bureau de M. Athalin, juge d'instruction, il a essayé de continuer son rôle en narguant. Comme on lui faisait observer qu'il avait tort de continuer à nier, qu'on allait non seulement le confronter avec ses complices, mais encore avec des gens de Saint-Ouen, où il avait habité, et de Saint-Denis, il a répondu en haussant les épaules : Eh bien ! s'ils me reconnaissent, nous verrons !

Vers quatre heures, il était brusquement mis en présence de Chaumartin, que l'on venait d'amener à Mazas. Sans hésitation, Chaumartin le reconnut.

— Tiens ! s'écria Ravachol, tu m'as reconnu malgré ma barbe coupée. On profite aussitôt de cet avantage, on le presse de questions, il se borne à répondre que c'était bien Léon Léger qui l'avait logé quai de la Marine de l'île, à Saint-Denis, qu'il s'était servi de l'atelier de Chaumartin, mais il se refuse quand même à avouer qu'il est Ravachol.

On n'a plus maintenant aucun doute, on est sûr que c'est bien Ravachol. On continue à le confronter et à l'interroger dans le cabinet du juge.

Dans la lutte qu'il a soutenue contre les agents, Ravachol a reçu de nombreux coups ; il porte de fortes contusions à l'œil gauche.

C'est un garçon du restaurant, nommé Lhérot, ancien zouave, qui a dénoncé Ravachol aux agents de la sûreté. Dimanche dernier, Ravachol était déjà venu dans ce restaurant du boulevard Magenta et avait longuement parlé de l'exposition de la rue de Clichy, qui avait eu lieu quelques heures auparavant.

— C'était la première nouvelle pour nous, dit le garçon; nous n'en avions encore entendu parler par personne. Ravachol en arriva bientôt à développer ses théories anarchistes.

« La bourgeoisie, disait-il, est une plaie sociale. Tant que les patrons n'auront pas reçu quelques bonnes leçons, les ouvriers ne seront traités par eux que comme des serfs. Il faut chambarder tout, etc. »

— Et, ajoute le garçon, comme je semblais abonder dans ses sens :

— Alors, tu es un ami ? me dit Ravachol. — Bien sûr, répondis-je.

— Eh bien, mon vieux, lis les journaux anarchistes, me dit-il, fais de la propagande, c'est le seul moyen pour les meurtre-faim d'arriver à l'amélioration de leur sort. Puis la conversation continuant sur ce thème, le compagnon me demanda si je logeais dans la maison et si j'étais seul. Je ne m'expliquai pas cette dernière question, mais en souriant je ne me souciais nullement de l'avoir pour camarade de lit. Je lui répondis négativement. Il en parut quelque peu désappointé. Sans doute avait-il l'intention de me demander à le loger. Enfin il partit.

Le soir je lus dans les journaux des détails sur l'explosion que m'avait annoncée ce client. Ils concordaient si bien avec ceux qu'il avait racontés lui-même dès le matin que cela me parut étrange.

Le jour suivant, ayant vu le signalement qu'on donnait de Ravachol dans les journaux, je trouvai qu'il lui ressemblait, aussi ai-je été très étonné quand ce matin vers onze heures je l'ai vu revenir dans notre établissement.

Il s'assit à la petite table de marbre que vous voyez là. Je m'assis à mon tour familièrement à côté de lui et je lui dis :

— Eh bien, patron, qu'allons nous vous servir aujourd'hui ?

Il demanda un bouillon, une portion de poule au riz, un chou de Bruxelles, un café, et but une bouteille de vin à la franc. Pendant qu'il consultait la carte du menu, je ne perdais pas de vue. J'examinai sans qu'il fit attention sa main gauche et je remarquai la cicatrice dont on avait parlé dans le signalement. J'aurais bien voulu voir également la cicatrice du front, mais ses cheveux tombant bas ne me permettaient pas de la distinguer.

Il demanda tout d'un coup allure me disant que ça devait être Ravachol. Finalement, laissant tomber une fourchette à terre, je me baissai pour la ramasser, ce qui me permit de voir ses pieds sous la table, ils étaient énormes, de véritables battoirs.

Du coup, je n'eus plus aucun doute, c'était bien en présence du redoutable Ravachol que je me trouvais; cependant je conservai tout mon sang-froid, et échangeai même quelques mots avec mon client, tout en le servant. Enfin, bien convaincu que je ne devais pas me tromper, je passai en faisant mon service dans l'arrière boutique, où se trouvait mon beau-frère, M. Véry, et je lui dis en baissant la voix :

— Vous savez, Ravachol est ici.

— Ravachol ici, s'écria le restaurateur en proie au plus grand étonnement.

— Oui, répondis-je, il est dans la salle en train de déjeuner; je suis sûr que c'est lui; il est déjà venu dimanche; il faut le faire arrêter.

Alors, sur mon affirmation que je ne me trompais pas, mon beau-frère, pour déjeuner tout soupçon, ne sortit pas lui-même. Il monta au premier étage de la maison où se trouve l'hôtel meublé et ayant mis le propriétaire de l'hôtel au courant de ce qui se passait, il lui dit d'aller prévenir le commissaire de police, puis il revint aussitôt dans le restaurant où, lui et moi, nous continuâmes à servir les clients.

Ma sœur, qui était restée au comptoir, ignorait elle-même ce qui se passait.

Pendant ce temps, Ravachol poursuivait son repas. Il en était au café qu'il s'rotait paisiblement, quand subitement deux messieurs entrèrent dans le restaurant : c'était M. Dreyfus, commissaire de police du quartier du faubourg Saint-Martin, accompagné de son garçon de bureau. Tous deux s'assirent à une table parallèle à celle qu'occupait Ravachol et se firent servir deux petits verres de cognac. De la place qu'il occupait, le commissaire pouvait l'examiner tout à son aise.

Ravachol s'aperçut-il de l'attention dont il était l'objet, je ne sais, toujours est-il qu'il parut soudainement embarrassé, il baissa les yeux, avala rapidement sa dernière gorgée de café et m'appela pour me réclamer l'addition. Celle-ci s'élevait à 2 fr. 45. Il me donna quarante-quatre sous, et comme je me disposais à lui rendre un sou.

— Gardez, dit-il, c'est pour vous. Ma sœur, qui était restée au comptoir, ignorait elle-même ce qui se passait.

Le commissaire de police qui épiait ses mouvements se leva aussitôt et, abandonnant sa consommation sur la table, atteignit avant lui le loquet de la porte qu'il ouvrit. Passant le premier, il arriva sur le trottoir suivi de Ravachol qui était suivi lui-même par le garçon de bureau du commissariat. Sur un signe du commissaire, huit gardiens de la paix apostés devant la maison se jetèrent sur l'anarchiste, pendant

que le garçon du commissariat qui le suivait l'appréhendait au cou par derrière.

L'interrogatoire de Ravachol continue.

Reconnu par Chaumartin, sa femme, et même par Béalat, il vient de se décider à avouer son identité tout en se défendant d'être l'auteur des deux attentats du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy.

— Eh bien, oui ! s'est-il écrié, je suis bien Ravachol, mais cela prouve-t-il que je fais sauter les maisons ?

A son domicile de Saint-Mandé, on a trouvé, outre ce que nous avons énuméré, un certain nombre de pièces fausses de cinq francs, des limas, des états et divers métaux établissant que Ravachol se livrait à la fabrication de la fausse monnaie en même temps qu'à l'étude des engins explosifs.

On croit qu'il avait un autre domicile à Montreuil; des recherches sont faites de ce côté.

Le chef de la sûreté a trouvé sur Ravachol un carnet rempli de notes. Il affirme reconnaître l'écriture pour être celle de plusieurs lettres de menaces adressées ces jours derniers à diverses personnes.

Les Perfectionnements de l'Artillerie

Paris, 30 mars. Le conseil supérieur de la guerre va être saisi, par le ministre, des résultats absolument concluants d'expériences restées jusqu'ici secrètes et auxquelles ont assisté un général de division du 13^e corps d'armée et un officier supérieur d'artillerie.

Il s'agit d'une tourelle cuirassée d'un nouveau modèle, construite sur les plans du commandant Mougou, par les ateliers de Saint-Chamond. Cette tourelle, dite oscillante, est bien supérieure comme fonctionnement aux tourelles rotatives ou à éclipse adoptées par les autres puissances militaires; elle permet à un seul servent de provoquer une oscillation d'un cinquième d'une durée maximum de deux secondes, qui laisse cependant aux canons le temps de faire feu et de disparaître aussitôt, à l'abri de tous les coups d'embarasse. En moins de deux secondes, en effet, la tourelle a repris la position d'éclipse. Or, il faut trois secondes à un projectile ennemi pour franchir mille mètres.

L'état-major général propose une première acquisition de trente tourelles oscillantes.

Au moment où, par delà la frontière, on étudie anxiusement le problème du canon à tir rapide, il n'est pas sans intérêt, en deça, d'expérimenter un engin du même ordre en plein fonctionnement.

Ajoutons que la Russie, frappée des résultats obtenus par ces essais, a commandé un canon du même type pour un de ces polygones.

Autour du Parlement

Les Scandales dans les Eglises

Paris, 30 mars. M. d'Hulst a écrit au président du conseil pour le prévenir qu'il comptait lui adresser une question à l'une des prochaines séances de la Chambre sur les incidents de dimanche à l'église Saint-Joseph. Une instruction étant ouverte, M. Loubet ne pourra répondre immédiatement à M. d'Hulst.

D'autre part, M. de Baudry d'Asson doit interpellier sur la cessation de certaines conférences dans plusieurs églises.

Le Privilège de la Banque de France

La commission parlementaire qui s'occupe du projet de renouvellement du privilège de la Banque de France s'est réunie ce matin. Elle a commencé l'examen du rapport de M. Burdeau, distribué en épreuves aux membres de la commission. Après une longue discussion, elle adopte une clause relative à la nouvelle avance de 40 millions demandée par le gouvernement à la Banque de France.

Commission de l'Armée

M. Mézières, président, a donné communication à la commission de l'armée d'une lettre du ministre de la guerre déclarant qu'il n'est pas possible d'interpréter plus largement l'article 59 de la loi militaire relative aux étudiants.

La commission a approuvé une proposition de M. Dreyfus, tendant au même but.

L'Union anti-cléricale

L'union anti-cléricale des républicains radicaux, qui compte actuellement 61 membres, a adopté à l'unanimité la déclaration dont nous avons publié le texte jeudi dernier.

Le Budget de 1893

La commission de réforme des impôts a décidé qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer aux propositions contenues dans le budget de 1893.

Informations Politiques

L'EXPULSION DU JÉSUIE FORBES

Le prédicateur Forbes, qui avait insulté l'armée française dans un sermon à l'église Saint-Joseph, a été expulsé par le gouvernement français. Il a quitté Paris, ce matin, se rendant à Londres.

UN MAIRE EN COUR D'ASSISES

Le ministre de l'intérieur s'est empressé de faire décréter la révocation d'un maire de la Haute-Marne, M. Pioche, pour un cas heureusement fort rare.

Ce magistrat est renvoyé devant la cour d'assises, comme prévenu d'avoir établi de faux certificats dans le but de faire dispenser l'un de ses fils du service militaire.

L'ÉLECTION DE L'ORNE

Alençon, 30 mars. Le docteur Labbé, le chirurgien bien connu, est le seul candidat républicain pour l'élection sénatoriale qui aura lieu dans l'Orne le 24 avril.

COMMERCES FRANCO-ESPAGNOL

Barcelone, 30 mars. Deux mille cinq cents viticulteurs de la Navarre ont adressé une pétition demandant le rétablissement des relations commerciales avec la France.

GUILLAUME ET BISMARCK

Londres, 30 mars. Le correspondant du Times à Paris dit que M. de Bismarck a déclaré dans une entrevue qu'avant de se démettre de ses fonctions il avait averti l'empereur que les artisans dont il voulait améliorer le sort ne le paieraient que d'ingratitude et lui jetteraient des pierres dès qu'ils verraient que, pas plus qu'un autre, il ne pouvait leur donner la traditionnelle poule au pot de Henri IV.

L'empereur n'a pas voulu m'écouter, a ajouté le prince, et aujourd'hui il se trouve en conflit avec tout le monde et, ne pouvant donner satisfaction à personne, il a abaissé et diminué le prestige des Hohenzollern et se trouve en ce moment dans un état d'esprit inquiétant.

LES ANARCHISTES ESPAGNOLS

Madrid, 30 mars. Hier, au Sénat, un sénateur a dit que la question sociale doit préoccuper les hommes d'Etat et a demandé au gouvernement d'agir énergiquement contre les anarchistes.

Le ministre de la justice a répondu qu'il déposerait un projet de loi à ce sujet. Un autre sénateur a déclaré, au nom des libéraux, ses amis, que ceux-ci préféraient leur concours au gouvernement pour assurer la répression des manœuvres des ennemis de l'ordre social.

Dépêches Diverses

ANASTAY

Paris, 30 mars. La famille d'Anastay, depuis l'arrestation de l'assassin, a fait tous ses efforts pour faire déclarer le meurtrier irresponsable. Voyant l'inutilité de leurs démarches, les personnes intéressées ont essayé de soulever l'incompétence des tribunaux civils. Quelques anciens camarades d'Anastay ont écrit à M. Henri Robert pour réclamer son intervention auprès des ministres de la guerre et de la justice, et le défenseur d'Anastay s'est adressé à M. de Freycinet et à M. Ricard, une lettre par laquelle il demande que son client, si la justice doit suivre son cours, soit passé par les armes.

FUITE DE M. DE CHIRAC

On annonce que M. de Chirac, ex-directeur du Théâtre-Réaliste, qui fut condamné récemment à quinze mois de prison pour outrage aux mœurs, devait se constituer prisonnier avant-hier. Il a préféré, paraît-il, mettre la frontière entre lui et la justice.

On le dit en Belgique, où il s'apprête à imiter les populations brabançonnaises aux dernières innovations du Théâtre-Réaliste.

GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY

Marseille, 30 mars. Dans l'après-midi, sur le cours Lieutaud, deux tramways se suivaient à une distance assez rapprochée. Ils étaient lancés à une bonne allure lorsque le frein de la seconde voiture vint à casser; le timon s'engagea dans l'arrière de la première voiture et même dans l'intérieur.

Quatre personnes ont été grièvement blessées, entre autres une femme enceinte. M. Moine, capitaine instructeur au 1^{er} hussards, a eu deux côtes enfoncées par le timon, on l'a cru mort, mais on ne désespère pas de le sauver.

Le capitaine Moine devait quitter Marseille vendredi avec son régiment, qui va remplacer à Valence le 9^e hussards lequel vient tenir garnison à Marseille.

LA VEUVE CHAILLOU

Angers, 30 mars. La veuve Chailloù, condamnée à mort par la cour d'assises de la Sarthe en même temps qu'Émonet, récemment exécuté, pour assassinat de leurs père et mère et grand-père et grand-mère, a comparu aujourd'hui à midi devant la cour réunie en audience solennelle pour entendre la lecture de la décision du président de la République qui a commué la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité.

La veuve Chailloù a entendu la lecture de la décision avec la plus complète impassibilité.

UN ACQUITTEMENT

Aix, 30 mars. La cour d'assises d'Aix a acquitté la fille Clotilde Juilliani, qui avait tué d'un coup de pistolet, son ami, un sieur Delacroix, commis des postes et télégraphes, à Marseille, qui l'avait abandonnée bien qu'elle fût enceinte.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Incendie. — Un incendie d'une certaine importance s'est déclaré à Saint-Jean-le-Vieux (barrage de Vermorel), dans une maison d'habitation, appartenant à M. Dubuis, fleur de coton.

On s'est borné à circonscire le foyer de l'incendie et, malgré de louables efforts, la maison a été la proie des flammes. Les causes du sinistre sont jusqu'à présent inconnues, tout porte à croire que la malveillance y est complètement étrangère. Les pertes sont évaluées à la somme de 5,000 francs et sont garanties par une assurance.

Trouvé mort. — Hier, vers cinq heures du matin, un mendiant, le nommé Zaché Dreyfus, âgé de 51 ans, a été trouvé mort dans une écurie à Saint-Jean-d'Ardières (Rhône), où un abri lui avait été donné par le sieur Chaffignon, propriétaire, pour y passer la nuit du 28 au 29 courant.

La gendarmerie prévenue à 7 heures du matin, s'est de suite rendue sur les lieux et a dressé procès-verbal. L'inhumation de ce malheureux aura lieu par les soins de l'autorité locale.

Tarare. — Une grève évitée. — Lundi, dans l'après-midi, les ouvriers de l'usine Union Industrielle de Tarare (dite des Anglais), située à proximité de la ville et du faubourg, route de Lyon, réclamèrent contre le châleur, qui n'était pas supportable. Il leur fut répondu par un fin de non recevoir. Plusieurs ouvriers quittèrent l'Union, prétendant que le châleur, qui ne doit pas dépasser 35 degrés, était de beaucoup supérieure. Le lendemain, l'usine dut renvoyer le reste des ouvriers; une grève était à craindre; plusieurs réunions d'ouvriers eurent lieu dans la salle de l'ancienne mairie qui heureusement, ont abouti à une entente entre patron et ouvriers.

Après une journée et demie d'inquiétude pour la population tararienne, comme d'habitude, ce matin les ouvriers ont repris leur travail.

Mornant. — La neige. — Par suite de la tempête qui a soufflé hier toute la journée, d'énormes amoncellements de neige se sont

produits, interrompant toutes les voies de communications.

Le train qui part de Lyon-Saint-Just à 6 heures 20 du soir n'est arrivé en gare de Messimy qu'à 11 heures, après des difficultés inouïes. Là, impossible d'aller plus loin. Toutes communications entre Lyon et Mornant sont absolument coupées; les tranchées du chemin de fer ont jusqu'à 4 et 5 mètres de neige. Des équipes nombreuses d'ouvriers sont occupées à débayer la voie.

D'autre part, la correspondance de Givors à Mornant est restée bloquée dans les neiges à l'endroit dit Montrond. On a été obligé de dételé les chevaux et d'abandonner la voiture.

On ne se souvient pas d'avoir jamais vu pareille tempête de neige.

Givors. — Agression nocturne. — Plusieurs jeunes gens inconnus se promenaient à Chasse, près le pont du Rhône, lorsqu'ils rencontrèrent le fils Borchany, âgé de 21 ans, qui se rendait tranquillement chez lui; ils l'assaillirent avec une grande féroacité et le laissent pour mort sur le terrain, après lui avoir volé une somme de 40 francs.

St-Genis-Laval. — Nomination. — Par décret de M. le président de la République, rendu le 15 mars courant, M. Jean, François-Benoît Gabriel, vicaire d'entre nommé greffier de la justice de paix du canton de St-Genis-Laval, en remplacement de M. Dussurgey, décédé.

Beaujeu. — Trouvé mort. — Le nommé Dumoulin qui avait disparu de son domicile à St-Didier-sur-Beaujeu le 19 novembre dernier, vient d'être retrouvé dans les bois du Breuil, par M. Dubost fermier.

Dumoulin était âgé de 70 ans et sera sans doute tombé d'une attaque. Les recherches faites pour le retrouver ont été infructueuses. On a cependant remarqué un objet qui paraît être un débris de son vêtement, il a fallu un hasard pour le faire découvrir. La gendarmerie de Beaujeu a fait la levée du corps.

AIN

Neuville-les-Dames. — Scandale dans une église. — Le sieur Porte, marchand de parapluies, est un zélé adorateur de Bacchus. Après avoir trop fêté la diva bouteille, il eut l'idée lumineuse de se prosterner au pied de l'autel de son dieu favori. Consacrer son culte dans un temple évangélique, n'est pas d'un mauvais disciple, seulement, en agissant ainsi, il ne faut pas se tromper de porte, autrement on risque de troubler une cérémonie respectable en elle-même et d'être mal reçu par ceux qui ne professent pas la même religion. C'est pourtant ce que fit dernièrement le héros de cette aventure, qui n'hésita guère à pénétrer dans l'église de Neuville où un certain nombre de personnes étaient déjà réunies.

« S. n. » d'un parapluie, qu'est-ce que vous faites-là ? vous autres », leur cria-t-il en brandissant un énorme manche à balais, et, sans plus s'inquiéter de l'émoi qu'il venait de produire parmi l'assistance, l'interrompant de service religieux, s'installa commodément dans le confessionnal de M. le curé.

Ce n'est qu'à l'aide de maints avertissements et forces bourrades que le marguillier parvint à débarrasser l'église de cet intrus. Ah ! le curé, s'appeler Porte, disait sentencieusement notre homme en sortant, et se voir refuser la porte du temple; on a bien raison de dire qu'il n'y a plus de religion.

Trévoux. — Le crime de Martheux. — M. le juge d'instruction s'occupe très activement de l'affaire Martin; plusieurs témoins doivent être entendus aujourd'hui.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Réunion. — Les membres de l'Alliance des républicains sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu au siège social (Cercle Ripagérien), aujourd'hui jeudi, 31 courant, à huit heures.

Ordre du jour : Nomination d'un comité électoral.

Condannation. — Dans son audience du 29 courant, le tribunal correctionnel, a condamné à 40 jours de prison le nommé François Carteron, âgé de 26 ans, manoeuvre, demeurant dans notre ville, pour vol au préjudice de M. Dumont, rue des Vêchers. Carteron bénéficie de la loi Bérenger.

Fausse accusation. — La fille Isabelle Cognet, âgée de 12 ans, dont nous avons annoncé la disparition et la réintégration au domicile paternel, a été visitée par le docteur Gromo, qui a déclaré qu'elle n'avait été victime d'aucun attentat odieux, comme on le supposait de prime abord, croyant qu'elle avait été emmenée par un homme qui aurait abusé d'elle.

D'après les renseignements fournis au commissaire de police, il résulte que cette enfant ne jouit pas de la plénitude de ses facultés mentales et qu'elle est partie de Rive-de-Gier, toute seule, sans trop savoir où elle allait.

Tapageuse. — Hier au soir, vers sept heures et demie, la nommée Dubuisson, femme Juillard, a été emmenée à la prison municipale pour tapage et injures sur la voie publique.

Procès-verbal lui a été dressé.

Chazelles. — Banquet patriotique. — Les combattants de 48-71 réunis dans la salle des délibérations à la mairie de Chazelles, le dimanche 27 mars, ont décidé que le banquet qu'ils se proposent de faire au lieu dit dans la première quinzaine de mai.

A cet effet, ils ont nommé : MM. Monier, président; Beyron et Venet, assesseurs; Sapet, secrétaire, qui seront chargés de l'organisation de cette fête patriotique qui sera précédée, le même jour, place Thias, à une cérémonie au monument élevé la mémoire des soldats morts au Champ d'honneur.

Le ministre ayant fait les campagnes du Tonkin et de la Tunisie qui désiraient se joindre à leurs aînés peuvent se faire inscrire dès ce jour sur la liste qui sera rigoureusement close le 31 avril.

Le prix du banquet est fixé à 3 francs.

Vol. — Des malfaiteurs ont pénétré dans la nuit de vendredi à samedi, en l'absence de M^{me} Gourd, au domicile de celle-ci et après avoir fracturé différents meubles, ont emporté six francs ainsi que différents objets sans grande valeur.

La gendarmerie a commencé une enquête.

DROME

Valence. — Théâtre. — Ce soir jeudi, et pour une fois seulement : « Le Puits qui parle », opéra-comique en trois actes et sept tableaux.

Nominations. — M. Maulbon d'Arbaumont, inspecteur des forêts à Nice, a été nommé à Valence en remplacement de M. Malepeyre, appelé à Châteauroux (Indre); M^{lle} Blancon, demeurant à Canet (Pyrénées-Orientales), a été nommée débitante de tabac à Romans, en remplacement de M^{me} veuve Gaillard, appelée à Dieppe (Seine-Inférieure).

M^{me} Tortel, née Elisabeth Vigne, demeurant à Montélimar, a été nommée titulaire d'un débit de tabac dans cette ville, en remplacement de M^{me} veuve Mathieu, nommée à Bourgogne (Pas-de-Calais).

Par arrêté ministériel, M. Brunel proposé en chef de l'octroi de Crest, a été nommé à la recette dédit de Saint-Donat.

Saulée. — Découverte d'un cadavre. — Le 28 mars, vers 4 heures du soir, le cadavre du nommé Casimir-Auguste Courbier, âgé de 24 ans, cultivateur à Saulée, qui s'était noyé accidentellement dans le Rhône, le 23 février dernier, a été retiré des eaux du fleuve par le nommé Prothon (Victor).

ISERE

Vienna. — Incendie. — Ce matin, entre 5 heures et 5 heures et 1/2, un incendie s'est déclaré au hameau de Mont-Arnaud dans la maison de campagne du sieur Claude Decour.

L'immeuble qui était inhabité et composé d'un rez-de-chaussée, d'un premier et d'un deuxième étage, a été complètement détruit par les flammes.

Personne n'étant venu donner l'alarme, on n'a eu connaissance de ce sinistre qu'à 8 heures 1/2.

Les dégâts occasionnés par cet incendie dont la cause est inconnue, s'évaluent approximativement à 42,500 francs, sont couverts par une assurance à la compagnie L'Union.

Un pigeon-voyageur égaré. — Il a été trouvé lundi soir, par M. Thomas, plombier, place du Musée, un pigeon-voyageur qui aura sans doute perdu le chemin de son colombier, et qui porte à la patte droite un anneau avec l'inscription : n^o 1890 3. 412.

M. Thomas tient le pigeon à la disposition de son propriétaire.

AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

On nous écrit de Bourgoin :

L'Echo de Lyon a publié, hier, en dernière heure, un écho grave qui passionne vivement l'opinion publique de notre ville. Voici les faits :

M^{me} Bouzon, âgée de 54 ans, veuve depuis quelques mois, exploite un café rue de la République; elle a deux fils, dont l'aîné habite Lyon, et le cadet, actuellement soldat, travaille comme secrétaire au bureau de M. le capitaine-trésorier du 96^e, à Bourgoin. Ces fonctions lui permettent de visiter souvent le domicile maternel.

Hier, en allant à son travail, il passa chez sa mère vers les 7 heures du matin; puis vers les 10 heures, en sortant du bureau du trésorier, il revint, comme d'habitude à la maison.

A peine entré, il trouve sa mère, sans vie au bas de l'escalier du premier, la tête reposant sur le sol, à côté d'une plaque de sang, le corps étendu sur les premières marches, les vêtements ne présentant aucun désordre apparent.

M^{me} Bouzon avait le nez écorché, et une profonde entaille de dix centimètres environ de longueur sur le derrière de la tête.

Épouvanté par ce spectacle, M. Bouzon, fils, va chercher le docteur Delay. Celui-ci, après les premières constatations, croit de son devoir de faire prévenir le parquet et la gendarmerie qui se rendent immédiatement sur les lieux et commencent une enquête pendant laquelle M. le docteur Delay procède à l'autopsie du corps.

Sont présents : MM. Michal, juge d'instruction; Charignon, procureur de la République et Dussagney, son substitut; Vié, commissaire de police, Thermo et Pelloux, gendarmes.

M. le docteur Delay conclut en déclarant que la mort devait être attribuée à une hémorragie veineuse du cerveau et les blessures à des chutes faites dans l'escalier.

Ajoutons, pour être complet, que deux habitants de Bourgoin ayant été appelés dans l'après-midi, dans le cabinet de M. le juge d'instruction, on a cru trouver dans ce fait, une corrélation avec la mort mystérieuse de M^{me} Bouzon.

M. Vié, commissaire de police, continue encore son enquête.

Néanmoins, le parquet a autorisé l'inhumation et cette affaire qui passionne encore l'opinion publique peut être considérée comme classée provisoirement.

Commune de Tassin-la-Demi-Lune

Dans la soirée de samedi dernier, nous trouvant de passage à la Demi-Lune, nous sommes entrés dans un établissement, l'hôtel du Mouton-Noir, pour y prendre un rafraîchissement. Ce fut un discours qu'on nous fit.

Deux conseillers municipaux rendaient compte, à leurs électeurs, de l'exercice de leur mandat, et la salle où nous étions pour nous reposer était comble. Notre métier de chroniqueur nous oblige trop souvent ici, à assister aux réunions publiques pour qu'un passe-temps de ce genre nous fût bien agréable à la campagne, où l'on recherche des distractions beaucoup plus paisibles. Mais enfin, ayant pénétré dans la salle, nous étions la curiosité de voir comment s'exerçaient les fonctions municipales dans cette charmante petite commune, et quels fruits y produisait la

Avant-hier soir, M^{lle} Delaigue, femme du gardien de la Morgue a capturé sur le bas-pont, un vautour énorme dont les ailes n'avaient pas moins de deux mètres cinquante de longueur.

Chronique Lyonnaise

LA SÉCURITÉ A LYON

Le Petit Journal d'hier et presque toute la presse parisienne d'aujourd'hui s'occupent longuement des précautions que Paris devrait prendre contre la dynamite et les dynamiteurs.

Is affirmant qu'en supprimant l'obscurité profonde soit après dix heures du soir, — moment où se couche le concierge — soit avant huit heures du matin — moment où il se lève, — on rendrait très difficile l'apport et le placement du minime petit paquet qui se traduit ensuite par l'écroulement d'une maison de cinq étages.

Que dirait donc le Petit Journal si les maisons de Paris étaient organisées comme celles de Lyon ?

Ici, nous avons bien des concierges, — parfois au cinquième, comme cela se voit dans beaucoup de vieilles maisons — mais nulle part, ou presque nulle part, ce concierge n'a à s'inquiéter de ce qui se passera dans son escalier après la fermeture de la porte cochère et l'extinction des bees de gaz — qui ont lieu, comme à Paris, entre dix et onze heures.

A Lyon, chaque locataire de la maison a son passe-partout. Il entre et sort comme il veut, toute la nuit, pendant que le portier ronfle paisiblement, soit à l'entresol, soit au cinquième. La chose serait, d'ailleurs, sans grande conséquence si, seuls, les diés locataires pouvaient ouvrir leur porte d'allée. Mais il n'est pas de Lyonnais qui ne sache qu'à Lyon un « passe-partout » mérite admirablement son nom, attendu qu'il passe à peu près dans toutes les serrures.

Nous avons tous été jeunes, nous avons tous couru plus ou moins le guillemot et nous nous rappelons fort bien que pour aller rendre... quand nous étions garçons... certaines visites tardives, nous n'étions jamais embarrassés pour ouvrir les portes d'allée conduisant au Paphos du quatrième ou à l'Amathonte du cinquième. Si on était deux ou trois camarades, il y en avait toujours un au moins dont le clef n'entraient pas dans la serrure. Certains d'entre eux étudiants de mon temps, — et il doit toujours en être ainsi — étaient même réputés pour l'« universalité » de leur « passe ». Aucune serrure ne résistait à ces « passes »-là. C'était avoir en poche la clef de la ville en même temps que la clef des cœurs.

Et ce qui, alors, n'était que de la gaminerie d'écoliers, devient, en l'ouvrant, très inquiétant quand on pense à la facilité avec laquelle un mauvais drôle peut pénétrer la nuit, dans un escalier, et en sortir sans que personne ait soupçonné sa présence.

En temps ordinaire, on s'inquiétait peu de la fermeture rudimentaire de nos maisons. On savait que si l'escalier était à la merci du premier veul, les portes des appartements avec leurs verrous et autres engins de précaution étaient à l'épreuve du « passe » et même du crochet.

Mais, par ce temps de dynamite qu'il suffit de déposer sur le carré, — sur le palier, comme on dit à Lyon — cela change singulièrement la thèse.

On nous raconte que les serruriers de la ville, depuis quelques jours, ont été assaillis de travail, appelés par des masses de propriétaires pour vérifier et calefeutrer les ouvertures des soupiraux des caves : — je me contente de signaler aux intéressés la facilité avec laquelle on peut, sans bruit, sans danger, sans crainte d'être dérangé, entrer dans toutes les maisons, — et y confectionner la petite cuisine qui se termine par ce que vous savez.

Ne serait-ce pas le cas, si on ne veut pas s'organiser à la parisienne, c'est-à-dire rendre tous les locataires d'une maison esclaves du cordon du concierge (ce qui, en effet, présente de nombreux inconvénients), ne serait-ce pas le cas de remplacer les serrures rudimentaires de toutes nos portes d'allée par des serrures Fichet que seule la clef d'un locataire peut ouvrir ?

De quoi leur serait particulièrement reconnaissant le signataire de cette chronique.

TONY DELION.

SEMAINE INDUSTRIELLE & Commerciale

SOIES ET SOIERIES

Où allons-nous ? C'est ce que tous les esprits réfléchis et sensés se demandent anxieusement. Malgré le calme apparent de l'heure présente, il est facile de prévoir que nous marchons, à grand pas, à une nouvelle crise, d'autant plus terrible, qu'elle viendra ajouter aux ruines encore récentes et qui sont loin d'être oubliées.

La caractéristique du moment est le manque de stabilité, l'incertitude du lendemain et la fausseté de notre situation commerciale.

De quelque côté que nous nous tournions, nous voyons nos vieilles traditions économiques délaissées et remplacées par de nouvelles coutumes, dont les déplorables effets ne tarderont pas à se faire sentir.

Et, chose étrange, la masse qui crée, qui travaille, semble ignorer ce malaise ou, tout au moins, ne juge pas utile d'en chercher et les causes et le remède.

Chaque vit, au jour le jour, inconscient ou à peu près, ne prêtant qu'une oreille distraite aux avertissements que les faits du jour fournissent à chaque instant. Il semble qu'un vent de folie a passé sur notre monde commercial, réputé pourtant, jusqu'ici, pour le plus sensé et le plus prudent.

Depuis longtemps, ceux qui, comme nous, voient d'un peu loin et ne craignent pas, s'il le faut, de crier casse-cou, sont traités de radoteurs pessimistes.

Est-ce notre faute, pourtant, si nous voyons devant nous, et de moins en moins éloigné, un péril qui s'accuse chaque jour davantage ?

Nous avons parlé de la concurrence étrangère ? On en a ri et on nous a accusés d'exagération. Nous avons dit que la refonte de notre outillage s'imposait si nous voulions conserver notre place au premier rang ! On nous a répondu que l'habileté de nos professionnels suppléait à l'insuffisance de notre matériel.

Et c'est tout au plus si l'application désastreuse des nouveaux tarifs douaniers a pu secouer un instant l'apathie de nos commerçants et de nos industriels.

Mais pourquoi, nous dira-t-on, noircir ainsi le tableau ? Si nous ne voyons pas la fortune industrielle subir la progression normale des époques passées, il n'en est pas moins vrai que notre chiffre total d'affaires s'est non seulement maintenu, mais même, dans beaucoup de genres, sensiblement élevé, et cela malgré les difficultés auxquelles nous nous heurtons à chaque pas. Vous voyez donc que loin de dégénérer, nous avons gardé la première place et que nous concourons sur nos positions !

Et voilà l'argumentation la plus sérieuse de ceux qui croient encore que tout est pour le mieux dans notre bonne ville de Lyon, et que si nous avons quitté l'âge d'or, l'âge d'argent nous donnera encore de beaux jours.

Il est exact, en effet, que le chiffre de nos exportations n'a pas diminué. Nous fournissons encore, à la consommation étrangère, des quantités énormes de soieries, mais il n'est pas moins exact que notre monopole est grandement discuté et que l'heure approche, où, dans bien des cas, nous nous heurterons à une production locale que nous serons dans l'impossibilité de combattre victorieusement.

On ne se rend pas assez compte d'un fait pourtant bien compréhensible. C'est que la consommation de la soierie a augmenté dans des proportions considérables. Les articles bon marché, surtout les multiples variétés du teint en pièces, ont démocratisé la soierie et en ont permis l'emploi pour une foule de genres où ils ont avantageusement remplacé la laine et le coton. Et cette consommation va sans cesse s'accroissant pour tout ce qui touche aux tissus mélangés.

Et, bien entendu, après cela, si avec notre antique réputation, notre situation acquise de premier marché de soieries du monde, étouffez-vous, dis-je, si, par la force des choses, nous n'avons pas dû prendre une large part de cette production des tissus à bon marché.

Pour juger sainement du terrain que nous avons perdu, il nous faut envisager la totalité de la production, dans tous les centres de fabrication, et voir, sur cet ensemble, quelle est actuellement la part qui nous est dévolue.

Et bien, cette part, se fait de jour en jour plus congrue et, tandis qu'il y a trente ans, les 8/10 de la production totale pouvaient être attribués à Lyon, à l'heure actuelle nous donnons à peine à la consommation les 5/10 des tissus qu'elle emploie.

Nous avons ici, pour lutter avec avantage de nombreux éléments de succès. Nous possédons à fond, notre métier, nous en connaissons les multiples applications et enfin, nous avons sous la main un auxiliaire éminentement habile en la personne de nos tisseurs. — Malheureusement, confiants en notre habileté, nous négligeons de rassembler autour de nous, tout ce qui doit affermer notre supériorité.

Nous ne savons pas assez ce qui se passe chez nos rivaux, comment ils opèrent, quels sont leurs moyens d'action et leur système de propagande. Et il faut que nous soyons atteints dans nos intérêts directs, pour que nous nous décidions à nous munir des armes nécessaires pour combattre.

Nous avons occasion de comparer récemment les diverses publications techniques étrangères s'occupant de l'industrie et de la soie, et nous étions frappés de la façon claire et pratique dont tous les renseignements utiles étaient fournis aux intéressés. — Une revue textile allemande surtout, nous a paru réaliser la perfection du genre, quant à la précision des détails concernant les divers marchés de la soie. Les conditionnements hebdomadaires de tous les centres sérieux du monde étaient enregistrés avec un état approximatif des destinations de matières et un résumé de la situation, fabrication et vente, de chaque place productrice.

Pour Lyon particulièrement, deux revues distinctes et émanant d'écrivains parfaitement au courant de tout, donnaient un aperçu très exact de la situation de la semaine.

Enfin, ce que la revue ne disait pas, mais qui n'existe pas moins, c'est que la chambre syndicale reçoit plusieurs fois par semaine et peut communiquer presque au jour le jour, à tous ses adhérents, des détails circonstanciés sur la situation de notre place et sur nos nouvelles créations.

Pourquoi nos consuls accrédités dans les centres étrangers de fabrication de soieries ne seraient-ils pas tenus de fournir à notre chambre syndicale les renseignements dont elle ferait son profit. — N'existe-t-il pas des frais spéciaux de chancellerie dont l'affectation ainsi faite ne s'éloignerait pas beaucoup de la pensée des législateurs ?

Mais allez donc faire intervenir les pouvoirs publics en une affaire dont la plupart des intéressés semblent se désintéresser. Laissez donc plutôt aller les choses... jusqu'au moment où ce sera trop tard.

Jean TABAREAU.

LES ANARCHISTES A LYON

Ainsi que nous l'annoncions dans notre dernier numéro, on a perquisitionné, hier, chez les anarchistes.

M. Rivaud, préfet du Rhône, sachant que les anarchistes lyonnais étaient en relations constantes avec leurs compagnons de Paris et de Saint-Etienne, pensa qu'il y avait intérêt à connaître la correspondance échangée entre les divers groupes et à s'assurer si les anarchistes considérés comme les militants du parti, n'avaient pas en leur possession de la dynamite ou autre matière explosible.

Il fit dresser une liste des plus dangereux compagnons, et avant-hier soir, c'est-à-dire mardi, assigna pour le lendemain matin un rendez-vous à onze commissaires de police du quartier, et au chef de la sûreté M. Ramondenc, pour leur donner lui-même ses instructions.

Hier matin, à 8 heures, tous les commissaires de police furent introduits dans le cabinet de M. Rivaud, et reçurent l'ordre d'opérer trente-neuf perquisitions, dans les divers quartiers de Lyon, et dans l'agglomération lyonnaise.

Munis des pouvoirs réguliers que leur avait donnés M. Rivaud, agissant en vertu de l'article 10 du code d'instruction criminelle, les commissaires quittèrent la préfecture à 8 heures et demie, et accompagnés d'agents, commencèrent aussitôt les perquisitions.

Leurs recherches, il faut le dire, pour rassurer la population qui, depuis quelque temps, ne rêve que dynamite et explosion, n'ont amené la découverte d'aucun engin, poudre ou autre substance capable de déterminer une explosion.

Tout ce que les magistrats enquêteurs ont pu saisir a été une volumineuse correspondance ; des livres, brochures, journaux anarchistes, et rien de plus.

Dans plusieurs logements, ils n'ont trouvé personne et ont dû forcer la porte, mais dans ceux occupés, les locataires ont ouvert de fort bonne grâce et n'ont nullement tenté de s'opposer à leurs recherches.

À 11 heures, les perquisitions étaient terminées. Tous les papiers saisis, ils forment un énorme ballot, ont été transportés à la préfecture et lus par le préfet et le secrétaire général pour la police.

Il est probable que d'autres perquisitions auront lieu demain, et que, sous peu, plusieurs décrets d'expulsion seront signifiés à des anarchistes étrangers qui se sont signalés dans les réunions par leurs excès de langage.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

DERNIÈRE HEURE

Voici les noms de quelques-unes des personnes chez lesquelles les commissaires de police ont perquisitionné : les citoyens Millet, Rabut, Cuyocot, parent du condamné, Parisse, Mato, Blonde, Schuzel, Chanet, Condom, Ramey, la citoyenne Palais, la mère des compagnons, etc.

Plusieurs de ces citoyens n'appartiennent pas au parti anarchiste, dont ils répudient même certaines théories, ils sont simplement socialistes révolutionnaires.

On nous assure, et la nouvelle information prise à la dernière heure paraît être exacte, que parmi les objets saisis chez un anarchiste habitant la Guillotière, se trouverait un paquet renfermant une substance jaunâtre que l'on croit être un explosif.

Cette matière a été soumise à l'examen de M. Cotton, expert-chimiste. En outre, on aurait également trouvé au domicile d'un autre anarchiste habitant Vaise, des effets, linge, vêtements, etc., de provenance suspecte.

Le marchand, dont ces objets portaient la marque, interrogé, aurait déclaré qu'il lui avaient été volés.

Le locataire n'étant pas présent lors de la perquisition, aucune suite n'a été, pour le moment, donnée à l'affaire.

Les effets ont toutefois été saisis et joints aux autres pièces déposées à la préfecture.

Dans la soirée, un gendarme a remis à M. Cotton, expert-chimiste, un objet en métal ayant l'apparence d'une cartouche de dynamite, trouvé sur le rebord d'une fenêtre de la caserne de gendarmerie du cours Suchet.

Cet engin, long d'environ dix centimètres, a les deux extrémités bouchées avec du papier et recouvertes par de la cire à cacheter.

Une mèche en coton y est adhérente. On doute qu'il renferme une matière explosible. On croit au contraire que le tube ne contient rien de dangereux et qu'il a été placé devant la caserne pour effrayer les gendarmes.

Toutefois, pour plus de précautions, il sera ouvert et la matière renfermée dans l'intérieur analysée.

Rixe entre Malades dans un Hôpital

Une rixe dont les conséquences auraient pu être mortelles, s'est produite hier matin dans le service de médecine du docteur Garel, à l'hôpital de la Croix-Rousse.

que d'un lit voisin un camarade le pria de ne pas fumer comme il le faisait malgré la défense.

La demande était franche, sans doute, mais ne plût pas à notre homme qui commença à injectiver vivement le malade. L'un et l'autre se prirent bientôt à brasser corps et le malade allité, malgré sa position défectueuse, eût un avantage marqué sur son agresseur. Celui-ci arma d'un couteau et fit à son adversaire plusieurs horribles blessures.

Dans sa fureur, il a coupé les artères palmaires et cubitales du malheureux à qui on a dû immédiatement faire des ligatures provisoires.

Un coup de couteau reçu à la cuisse, n'a pas eu la même gravité. Il résulte de nos renseignements que l'agresseur a donné à plusieurs reprises des signes d'aliénation mentale.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 31 Mars. 91^e jour de l'année. Premier quartier le 4 ; pleine lune le 12. Soleil : lever, 5 h. 41 ; coucher, 6 h 28.

Un nouveau journal. — Aujourd'hui paraît le premier numéro de l'Avant-Garde de Lyon, journal politique indépendant, bi-hebdomadaire. Nous espérons que notre nouveau confrère combattra vaillamment le bon combat républicain et nous lui souhaitons la bienvenue.

Une mauvaise farce. — Hier matin, le concierge d'une imprimerie de la place de la Charité trouva sur une fenêtre de la maison une vieille boîte à sardines ayant été soigneusement resoudées et portant à une extrémité une mèche en coton communiquant à l'intérieur au moyen d'un tube en fer blanc.

Grand émoi dans la maison. On crut à un attentat à la dynamite et l'engin fut porté au commissariat de police du quartier. Là, avec des précautions infinies, on ouvrit la boîte et au lieu de dynamite ou autre explosif, on trouva du plâtre et des morceaux de papier.

Magasin dévalisé. — Hier matin, MM. Lévy frères, marchands de vêtements confectionnés, rue Saint-Pierre, 41, ont trouvé la vitrine de leur magasin fracturée, ainsi que plusieurs tiroirs.

Les voleurs ont pris de nombreux vêtements ; ils ont dû même se vêtir à neuf, car on a trouvé sur une banque de vieux effets, un couteau et un ciseau à froid laissés par les cambrioleurs.

M. Duplaquet informe. — Dans plusieurs logements, ils n'ont trouvé personne et ont dû forcer la porte, mais dans ceux occupés, les locataires ont ouvert de fort bonne grâce et n'ont nullement tenté de s'opposer à leurs recherches.

Imprudence. — Mme Geneviève Guigue, qui exploite près de la passerelle St-Vincent un kiosque de journaux, avait placé sous ses pieds un réchaud allumé.

Le feu prit à la cabane en planches qui fut consumée en partie.

Mme Guigue a été grièvement brûlée aux jambes. Ses luges ont été complètement endommagées.

Mort subite. — Hier soir à dix heures, Mme J... 48 ans, boulangère, rue Saint-Georges, 41, passant sur le quai de l'Archevêché se sentit indisposée.

Elle entra dans le magasin de M. Favier, fabricant d'ornements d'église où elle rendit le dernier soupir.

MM. Sarret, pharmacien, rue du Doynent et Jovet, médecin, rue St-Georges, ne parent que constater le décès dû à la rupture d'un anévrisme.

Mort de faim. — On a transporté hier, à la Morgue, un inconnu âgé d'environ 40 ans.

Cet individu, dont la maigreur est extrême est mort au comptoir de Mme Théron, rue Marignan, 21, où il était entré prendre une consommation.

Sur lui, on a trouvé une enveloppe contenant une lettre à l'adresse de M. Vienot, curé, rue Rachais.

Le feu. — A onze heures du matin un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Daude, marchand de comestibles rue du Midi, 4.

Le feu qui a pris naissance dans un tas de paquets de bois a été promptement éteint par les voisins.

Les dégâts sont évalués à 400 francs. — A six heures du soir, une gaine de la cheminée de M. Vernier, 10 leur, rue des Trois-Pierres, 33, a communiqué le feu à une pièce de bois.

Les pompiers du poste de la rue des Trois-Rois ont porté les premiers secours.

A la Charité. — Mme T. A., lingère, rue Paul-Bert, a été prise des douleurs de l'enfantement, hier, au comptoir Senés, rue Duguesclin, 35.

Des agents prévenus aussitôt ont requis un fiacre pour conduire la malade à l'hospice de la Charité.

Accident de voiture. — Au passage à niveau de la route de Vienne une voiture a renversé M. Jean Drovial, 51 ans, aiguiseur, route de Vienne, 52.

Les roues de la voiture lui ont passé sur les jambes. Après avoir reçu des soins chez M. Berne, pharmacien, rue Montesquieu, 72, Drovial a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Quant à l'auteur de l'accident, il est inconnu.

Sur le Rhône. — Près de la Morgue, une construction sur le Rhône a sombré avant-hier.

Ce bateau provient des « béches » Mermet qui ont coulé le 1^{er} janvier dernier. Le Rhône, très gros en ce moment, submerge aux trois quarts cette épave.

Obsèques civiles. — Les obsèques civiles de Madame veuve Mathon, née Mélanie Duclos, aurent lieu aujourd'hui 31 courant, à 4 heures 3/4 du soir.

Le convoi partira du domicile mortuaire, rue Sébastien-Gryphe, 443, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

— Les obsèques civiles de Madame Tremolet. — née Aglaé Dalverny, auront lieu le jeudi 31 courant, à 3 heures 3/4.

Crémieu, 32 kil. — Billets simples : 1^{re} classe 2,65, 2^e 2,17, 3^e 1,45 ; Billets aller et retour : 1^{re} classe 3,40, 2^e 2,55, 3^e 1,85. — Billets simples : 1^{re} classe 4,60, 2^e 3,45, 3^e 2,55 ; Billets aller et retour : 1^{re} classe 5,90, 2^e 4,45, 3^e 3,35. — Billets simples : 1^{re} classe 5,35, 2^e 4 fr., 3^e 2,95 ; Billets aller et retour : 1^{re} classe 6,85, 2^e 5,15, 3^e 3,75. — Billets simples : 1^{re} classe 5,95, 2^e 4,45, 3^e 3,35 ; Billets aller et retour : 1^{re} classe 7,40, 2^e 5,70, 3^e 4,20. — Billets simples : 1^{re} classe 5,25, 2^e 3,95, 3^e 2,90 ; Billets aller et retour : 1^{re} classe 6,75, 2^e 5,05, 3^e 3,70.

Soirée offerte aux Dames. — Le théâtre des Célestins donne ce soir un spectacle très attrayant et qui attirera un public d'autant plus nombreux qu'il est offert aux dames.

On donnera la dernière de Clo-Clo l'amusante comédie de Valabrègue, et la dernière des dernières de la Famille Pont-Biquet. Toute dame accompagnée d'un cavalier entrera gratuitement, deux dames seules ne paieront qu'une place.

Les Célestins feront relâche demain vendredi, samedi et dimanche pour les répétitions générales du Voyage de Suzette, dont la première aura lieu irrévocablement lundi prochain.

Théâtre-Bellecour. — Ce soir, jeudi, 31^e représentation des Cloches de Corneville avec les concours de M^{lle} Edélyne, qui, chaque soir obtient un très grand et très légitime succès dans le rôle de Serpentine, qu'elle joue d'une façon remarquable, M^{lle} Girard, une gracieuse Germaine, de MM. Dethurens, le sympathique baryton ; Belliard, qui se fait rappeler plusieurs fois après sa scène finale du deuxième acte ; de Chalmir, le plus comique des ballifs, et de Sylva, un très amusant Grenichou.

Phœbe du Serpent. — Grands Rabais

Avis. — L'Agence FOURNIER achète au comptant, sans aucun frais de courtage, les Bons de Panama (libérés ou non), les Bons Fonciers, les Bons Algériens, les Bons de la Presse et les Bons de l'Exposition.

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, à l'entresol, Lyon.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité radical du premier arrondissement. — Dans la séance du 20 janvier les élus du comité radical du premier arrondissement ont rendu compte de leur mandat devant les électeurs.

Après des explications fournies par le conseiller municipal Vignat, au sujet du projet des listes des élus s'engagèrent à ne pas voter le projet s'il venait en discussion devant le conseil.

Nous sommes très surpris que dans la séance du 29 mars quelques-uns de ces élus aient soutenu le projet.

Comité central des républicains radicaux du premier arrondissement. — Les délégués des groupes au conseil municipal ont eu lieu le 29 mars à 8 h. 1/2 du soir au café Morand, 19, rue du Jardin-des-Plantes.

Lundi soir à 8 h. 1/2 réunion plénière de tous les membres de groupes au café des Deux-Mondes, 19, rue Puits-Gailloz.

Comité de concentration républicain du deuxième arrondissement de Lyon. — Les citoyens faisant partie des commissions administratives et électoralles du comité, sont invités à se réunir jeudi 31 mars, à 8 h. 1/2, 78, rue de la Charité.

Union des républicains indépendants et des socialistes du 5^e arrondissement. — Aujourd'hui jeudi à huit heures du soir, réunion privée du comité chez le citoyen Mercier, quai de Juvy, 32.

Parti ouvrier (Groupe de Vaise). — Les adhérents sont priés d'assister à la réunion prévue qui aura lieu ce soir jeudi 31 mars, à 8 heures précises, salle Mercier, quai Juvy, 32.

Fédération des forces socialistes de Lyon. — Réunion vendredi 1^{er} avril, à 8 heures 1/2 du soir, café du Jura, 25, rue Tupin, au 1^{er}.

Vu l'ordre du jour qui est très important, prière aux adhérents d'être très exacts à l'heure indiquée.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Union des tisseurs et similaires. — Pour faire suite à la publication de nos renseignements sur les dérisoires prix de façon de notre corporation dans la région lyonnaise, nous nous occupons, aujourd'hui, de Charlieu (Loire).

Dans ce centre important qui est une assez grande agglomération de tisseurs, les prix y sont sensiblement les mêmes à quelque chose près, que dans la plupart des localités que nous avons déjà citées.

Les ouvriers tissant les damas à tringles, faisaient de deux francs, à deux francs vingt-cinq centimes par jour, mais il ne s'y fait plus ; pour les petits damas, ils gagnent un dixième en moins, c'est-à-dire de un franc 70 centimes, à un franc quatre-vingt centimes, au maximum, en travaillant quinze heures.

Les petits articles traités par les femmes, tels que : satins saras, et autres articles similaires, leur fournissent une journée qui varie entre 90 centimes et un franc, dix centimes.

Des tisseurs traitent les articles minutiés, font environ deux francs par jour, les frais non compris.

En tenant compte du chômage qui est de trois mois, la moyenne du gain annuel ne dépasse pas trois cent cinquante francs, à l'usine, et trois cents francs à bras. Les localités environnantes sont encore au-dessous de ces prix.

Union syndicale des dames réunies. — Jeudi 31 mars, réunion des trois bureaux, à 8 heures du soir, chez la citoyenne Vincent, avenue de Saxe, 88, au premier.

Dernière Heure

PAR SERVICE, SPECIAL

RAVACHOL EN PRISON

Paris, 30 mars. L'interrogatoire de Ravachol a duré jusqu'à 7 heures, il a été conduit ensuite à la Conciergerie, où il a été enfermé dans une cellule, sous la surveillance de trois agents de la sûreté.

Il n'a nullement perdu de son assurance ; il ne toujours être pour quelque chose dans l'attentat du boulevard Saint-Germain et de la rue de Clichy.

BIÈRE DE MUNICH très renommée

Plats du jour, déjeuners et soupers. — Comestibles étrangers. — (Éclairage électrique, sonnette de l'entr'acte).

LE TRAVAIL DU DIMANCHE

Paris, 30 mars. Par arrêté du ministre des travaux publics il est interdit à un entrepreneur de travaux des ponts et chaussées, de faire travailler ses ouvriers les dimanches et jours fériés.

Il ne peut être dérogé à cette règle que dans le cas d'urgence et en vertu d'une autorisation écrite ou d'un ordre de service de l'ingénieur.

TEMPÊTE DE NEIGE

Clermont-Ferrand, 30 mars. Une terrible tempête de neige s'est abattue sur la région. La ville de Clermont a été complètement bloquée, aucun train n'a pu pénétrer qu'après des travaux énormes et avec des retards considérables.

Le train de Tulle est resté 22 heures en panne.

PETITE BOURSE DU SOIR

Table with 2 columns: Price and Item. Includes items like Portugais, Douanes, Tabacs, Hongrois, etc.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Sigurd. Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — La Famille Pont-Biquet et Clocho. Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. Maître Bovarel et Les Cloches de Corneville. Casino. — Ce soir, les diestées Dérouville-Mancey ; le comique Mollivier ; les athlètes-gymnastes Les Mansuy, etc. Scala. — Ce soir, Larraud, Anna Bernier, Léony, Narbert, Gaston d'Anzac ; les Deux Sourdis. Ménagerie Nouma-Hawa, cours du Midi. — Représentations à 8 heures et à 8 heures. Repas des animaux à chaque séance. Brasserie Fritz Hoffner. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert. Guignol, rue de Vaudray, 2. — 7 h. — Spectacle varié. Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux. Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras,

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 31 Mars 1892

MICHEL STROGOFF

Par Jules Verne

DE MOSCOU A IRKOUTSK

DEUXIEME PARTIE

— Général, répondez-moi le grand duc, général, veuillez me le présenter immédiatement. Les ordres du grand duc furent exécutés et une demi-heure ne s'était pas écoulée, que Wassili Fédor était introduit en sa présence.

Une lettre lui avait appris la mort de sa femme, et, en même temps, le départ de sa fille, qui avait obtenu du gouvernement l'autorisation de le rejoindre à Irkoutsk.

Nadia avait dû quitter Riga le 10 juillet. L'invasion était du 15 juillet. Si, à cette époque, Nadia avait passé la frontière, qu'était-elle devenue au milieu des envahisseurs? On conçoit que ce malheureux père fût dévoré d'inquiétudes, puisque, depuis cette époque, il était sans aucune nouvelle de sa fille.

Wassili Fédor, en présence du grand duc, s'inclina et attendit d'être interrogé.

— Wassili Fédor, lui dit le grand duc, tes compagnons d'exil ont demandé à former un corps d'élite. Ils n'ignorent pas que, dans ces corps, il faut savoir se faire tuer jusqu'au dernier.

— Ils ne l'ignorent pas, répondit Wassili Fédor.

— Moi, Altesse?

— Consens-tu à te mettre à leur tête?

— Oui, si le bien de la Russie l'exige.

— Commandant Fédor, dit le grand duc, n'es plus exilé.

— Merci, Altesse, mais puis-je commander à ceux qui le sont encore?

— Ils ne le sont plus!

C'était la grâce de tous ses compagnons d'exil, maintenant ses compagnons d'armes, que lui accordait le frère du czar!

Wassili Fédor serra avec émotion la main que lui tendit le grand duc, et il sortit.

Celui-ci, se retournant alors vers ses officiers :

— Le czar ne refusera pas d'accepter la lettre de grâce que je tire sur lui! dit-il en souriant. Il nous faut des héros pour défendre la capitale de la Sibérie, et je viens d'en faire.

C'était, en effet, un acte de bonne justice et de bonne politique que cette grâce si généreusement accordée aux exilés d'Irkoutsk.

La nuit était arrivée alors. A travers les fenêtres du palais brillaient les feux du camp tartare, qui étincelaient au delà de l'Angara. Le fleuve charriait de nombreux glaçons, dont quelques-uns s'arrêtaient aux premiers pilotes des anciens pontons de bois. Ceux que le courant maintenait dans le chenal dérivait avec une extrême rapidité. Il était évident, ainsi que l'avait fait observer le chef des marchands, que l'Angara ne pouvait que très difficilement se congeler sur toute sa surface. Donc, le danger d'être assailli de ce côté n'était pas pour préoccuper les défenseurs d'Irkoutsk.

Dix heures du soir venaient de sonner. Le grand duc allait congédier ses officiers et se retirer dans ses appartements, quand un certain tumulte se propagea en dehors du palais.

Presque aussitôt, la porte du salon s'ouvrit, un aide de camp parut, et s'avancant vers le grand duc :

— Altesse, dit-il, un courrier du czar!

CHAPITRE XIII

Un Courrier du Czar

Un mouvement simultané porta tous les membres du conseil vers la porte

entrouverte. Un courrier du czar, arrivé à Irkoutsk! Si ces officiers eussent un instant réfléchi à l'improbabilité de ce fait, ils l'auraient certainement tenu pour impossible.

Le grand duc avait vivement marché vers son aide de camp.

— Ce courrier! dit-il.

Un homme entra. Il avait l'air épuisé de fatigue. Il portait un costume de paysan sibérien, usé, déchiré même, et sur lequel on voyait quelques trous de balle. Un bonnet moscovite lui couvrait la tête. Une balafre, mal cicatrisée, lui coupait la figure. Cet homme avait évidemment suivi une longue et pénible route. Ses chaussures, en mauvais état, prouvaient même qu'il avait dû faire à pied une partie de son voyage.

— Son Altesse le grand duc? s'écria-t-il en entrant.

Le grand duc alla à lui :

— Tu es un courrier du czar! demanda-t-il.

— Oui, Altesse.

— Tu viens?

— De Moscou.

— Tu as quitté Moscou...?

— Le 15 juillet.

— Tu te nommes...?

— Michel Strogoff.

C'était Ivan Ogareff. Il avait pris le nom et la qualité de celui qu'il croyait réduit à l'impuissance. Ni le grand duc, ni personne ne le connaissait à Irkoutsk, et il n'avait pas même eu besoin de déguiser ses traits. Comme il était en mesure de prouver sa prétendue identité, nul ne pourrait douter de lui. Il venait donc, soutenu par une volonté de fer, précipiter par la trahison et par l'assas-

sinat le dénoûment du drame de l'invasion.

Après la réponse d'Ivan Ogareff, le grand duc fit un signe, et tous ses officiers se retirèrent.

Le faux Michel Strogoff et lui restèrent seuls dans le salon.

Le grand duc regarda Ivan Ogareff pendant quelques instants et avec une extrême attention. Puis :

« Tu étais, le 15 juillet, à Moscou? lui demanda-t-il.

— Oui, Altesse, et, dans la nuit du 14 au 15, j'ai vu Sa Majesté le czar au Palais-Neuf.

— Tu as une lettre du czar?

— La voici.

Et Ivan Ogareff remit au grand duc la lettre impériale, réduite à des dimensions presque microscopiques.

« Cette lettre t'a été donnée dans cet état? demanda le grand duc.

— Non, Altesse, mais j'ai dû en déchirer l'enveloppe, afin de mieux la dérober aux soldats de l'ennemi.

— As-tu donc été prisonnier des Tartares?

— Oui, Altesse, pendant quelques jours, répondit Ivan Ogareff. De là vient que, parti le 15 juillet de Moscou, comme l'indique la date de cette lettre, je ne suis arrivé à Irkoutsk que le 2 octobre, après soixante-dix-neuf jours de voyage.

Le grand duc prit la lettre. Il la délia et reconnut la signature du czar, précédée de la formule sacramentelle, écrite de sa main. Donc, nul doute possible sur l'authenticité de cette lettre, ni même sur l'identité du courrier. Si sa physiologie farouche avait d'abord inspiré

une méfiance dont le grand duc ne laisserait rien voir, cette méfiance disparut tout à fait.

Le grand duc resta quelques instants sans parler. Il lisait lentement la lettre, afin de bien en pénétrer le sens.

Reprenant ensuite la parole :

« Michel Strogoff, tu connais le contenu de cette lettre? demanda-t-il.

— Oui, Altesse. Je pouvais être forcé de la détruire pour qu'elle ne tomba pas entre les mains des Tartares, et, le cas échéant, je voulais en rapporter exactement le texte à Votre Altesse.

— Tu sais que cette lettre nous enjoint de mourir à Irkoutsk plutôt que de rendre la ville?

— Je le sais.

— Tu sais aussi qu'elle indique les mouvements des troupes qui ont été combinés pour arrêter l'invasion?

— Oui, Altesse, mais ces mouvements n'ont pas réussi.

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire qu'Ichim, Omsk, Tomsk, pour ne parler que des villes importantes des deux Sibéries, ont été successivement occupées par les soldats de Fédor-Khan.

— Mais y-a-t-il eu combat? Nos Cosaques se sont-ils rencontrés avec les Tartares?

— Plusieurs fois, Altesse.

— Et ils ont été repoussés?

— Ils n'étaient pas en forces suffisantes.

— Où ont eu lieu les rencontres dont tu parles?

— A Kolyvan, à Tomsk...

(La suite à demain).

Etude de Me Alphonse BERNOUD, avoué à Lyon, rue de la République, 32, successeur de Me PRELLE; de Me BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, n° 13; de Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, n° 7; de Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, rue Grenette, n° 2.

VENTE PAR LICITATION

En l'audience des criées du Tribunal civil de Lyon D'UNE GRANDE ET BELLE

MAISON

Comprenant plusieurs corps de bâtiments avec cours et dépendances. Situé à LYON

Rue Puits-Gaillot, n° 1, et rue Romarin, n° 33

ADJUDICATION AU SAMEDI 7 MAI 1892, A MIDI AU PALAIS DE JUSTICE

Mise à Prix : 500,000 Francs

Revenu brut : 53,140 fr. — Revenu net : 52,440 fr. environ

S'adresser pour tous les renseignements :

- 1° A Me Alphonse BERNOUD, avoué à Lyon, rue de la République, n° 32; 2° A Me BALLOFFET, avoué à Lyon, rue des Augustins, 13; 3° A Me PONDEVEAUX, avoué à Lyon, rue Neuve, n° 7; 4° A Me GUILLERMAIN, avoué à Lyon, rue Grenette, n° 2; 5° A Me SESTIER, avoué à Lyon, rue Longue, n° 20; 6° A Me NERARD, avoué à Lyon, rue Grenette, n° 23; 7° A Me DEPARDON, notaire à Lyon, rue d'Algérie, n° 23; 8° A Me BAILLY-GIRARD, régisseur d'immeubles à Lyon, rue des Augustins, n° 3, et pour voir le cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Vient de Paraître LE WAGON

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

Le Nouveau Tarif

des billets simples et des billets aller et retour

PRIX : 30 CENTIMES

EN VENTE

Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon

Et dans ses Succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

A VENDRE

Joli panier, avec capote et grand siège, pouvant contenir six personnes; deux paires de harnais. S'adresser au concierger, 44, place de la République.

VERDUN-JACQUET

6, rue Saint-Pierre, à Lyon

Grand choix de chemises, faux-cols, manchettes, cravates, gants, flanelles, caleçons, chaussettes, etc. Seul dépôt à Lyon du crêpe élastique de santé en laine et en soie, ces tissus sont très agréables au porté et remplacent avec avantage toutes espèces de flanelles.

VENTE - LOCATION - RÉPARATION

A. FROMANTEAU

Boulevard du Nord, 67

Tricycles, Bicyclettes

Caoutchouc creux

Premières marques françaises et étrangères

La Maison accorde une heure gratuite à tout client qui aura 5 heures de location.

RETRAITE DE 400 FRANCS

Assurés par la Garantie Foncière, en versant 2 fr. par mois pendant 15 ans. Actif foncier 4 millions

M. GEN, agent général à Lyon, 40, cours de la Liberté.

GRANDE CHAPELLERIE DES 3 PRIX

2,55 - 3,55 - 7,55

ASSORTIMENT COMPLET

CHEMISES, FAUX-COLS, MANCHETTES, POUR HOMMES, BRETÈLLES, PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES

CRAVATES, FOULARDS ÉPINGLES, POUR CRAVATES, CANNES, PARAPLUIES ET OMBRELLES

SOLIDITÉ - ÉLÉGANCE - BON MARCHÉ

MAISON ARNAUD

LYON - Rue Terme, 21 - LYON

GRAND BAZAR

DE LYON

NOUVELLE EXTENSION

donnée aux Comptoirs de

VÊTEMENTS, CHAPELLERIE

pour Hommes et Jeunes Gens

CHAUSSURES

pour Hommes, Dames et Enfants

L'importance de ces Comptoirs a déterminé l'administration à leur affecter un emplacement plus spacieux et à les doter d'agencements nouveaux répondant à toutes les exigences des articles VÊTEMENTS, CHAPELLERIE et CHAUSSURES.

Ces transformations, aujourd'hui terminées, placent ces Comptoirs, au point de vue de la commodité, au niveau des maisons spéciales les mieux organisées. D'autre part, sous le rapport du choix, de la bonne qualité et de l'élegance, les assortiments du Grand Bazar ne le cèdent à aucune spécialité et ils se distinguent, comme toujours, par leurs prix extrêmement avantageux.

Prix Fixe - ENTRÉE LIBRE - Vente au Comptant

COMPTABLE

disposant de ses soirées, demande à le utiliser. S'adresser au concierger Pournier, n° 6.431.

Maison de Convalescence

Mme Barthélemy, à Monplaisir, place de l'Église. Soins aux personnes âgées ou malades. — Prend des pensionnaires en voyage.

Maladies

L'injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 30 ans, pour la guérison radicale des écoulements de deux sexes. Il réussit tousjours. — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux

En face la gare de Genève, LYON

EXPOSITION ANNUELLE

DE LA Société Lyonnaise

BEAUX-ARTS

(PAVILLON DE BELLECOUR)

EN VENTE

LE Livret Officiel

PRIX : 50 CENTIMES

Le Premier et Deuxième Fascicules

DE LA REVUE CRITIQUE DU LYON

SI vous avez un repas.

Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

CHOCOLAT DE L'UNIVERS

Franco par 5 Kilos. — Maison de dépôt : 40, rue d'Alger, LYON

ENSEIGNES PEINTES

Dans les Gares des Funiculaires

LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIERRE

20 fr. le mètre carré par an, Peinture et Impôt compris.

S'adresser à l'Agence V. FOURNIER, r. Confort, 14

BOURSE DE LYON

Du 30 Mars 1892

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, Ville de Lyon, Ville de Paris, Obligations, etc.

BOURSE DE PARIS

Du 30 Mars 1892

DEPÊCHE GOUVERNEMENTALE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSSE

TELEGRAPHIE PRIVÉE

Table with columns: CLOTURE D'HIER, AUJOURD'HUI, PREMIER COURS, DERNIERS COURS

APRÈS BOURSE

Du 30 Mars

Table with columns: 3/0 Français, 4/25, 4/50, etc.

BOURSES ÉTRANGÈRES

Du 30 Mars

Table with columns: LONDRES, BERLIN, VIENNE, etc.

CONDITION DES SOIES DE LYON

Du 30 Mars 1892

Table with columns: 30 Organs, 27 Trames, 58 Gorges, etc.

CONDITION DES SOIES D'AUBENAS

Du 29 Mars 1892

Table with columns: Organsins, Poids, etc.

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Paris, 30 Mars (2 h. soir)

Table with columns: HUILES DE COLZA, HUILES DE LIN, SUCRES BLANCS, etc.

MARCHÉ DE LA CHAPELLE

Du 30 Mars 1892

Marché assez bien approvisionné. 150 voitures, vente calme, prix sans changement.

Paille blé, 1^{re} qualité, 34 fr.; 2^e qualité, 32 fr.; 3^e qualité, 29 fr. Paille de seigle, 43, 41 et 39; Paille d'avoine, 23, 21, 18; Foin, 54, 51, 48; Luzerne, 55, 52, 48; Luzerne nouvelle, 42, 39, 36; Le tout rendu dans Paris au domicile de l'acheteur, frais de camionnage et droits d'entrée compris par 100 bottes de 5 kil., savoir :

6 fr. pour foin et fourrages secs, 2 fr. 40 pour paille.

Fourrages en gare : On cote sur wagon, par 520 kilogs : foin, 1^{er} qual., 33 à 34 fr.; 2^e qual., 34 à 38; luzerne, 34 à 44; paille de blé, 21 à 25; paille de seigle pour l'industrie, 22 à 30; paille de seigle ordinaire, 21 à 26; paille d'avoine, 14 à 16.

Pour les marchandises en gare, les frais de déchargement, d'octroi et de camionnage, sont à la charge de l'acheteur.

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INHUMATIONS

Premier arrondissement. — Veuve Eugène, née Olivier, sans profession, 71 ans, rue de l'Arbre-Sec, 10, f. 5 h.

Deuxième arrondissement. — Justin Sibut, employé, 19 ans, rue Sala, 44, f. 8 h. — Veuve Feraud, née Boucher, rentière, 59 ans, rue Moricand, 15, f. 10 h. — Hyacinthe Sarrazin, rentier, 67 ans, rue Franklin, 55, f. 4 h.

Troisième arrondissement. — Veuve Goyebien, née Biraud, marchande de journaux, 61 ans, rue de la Buire, 3, f. 10 h. — Veuve Payt, née Biet, sans profession, 73 ans, rue du Bassin, 13, f. 9 h. — Marie Bernard, 8 mois, chemin Croix-Barret, f. 11 h. — Barbe Barennot, couturière, 74 ans, rue Montequien, 24, f. 1 h.

— Jean Bonardo, corroyeur, 60 ans, rue Mazenod, 43, f. 3 h. — Epouse Tremollet, née Dalverny, ménagère, 31 ans, rue Boileau, 229, f. 4 h. — Veuve Mathonnet, née Ducloux, ménagère, 60 ans, rue Sébastien-Gryphe, 143, f. 5 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Hungen, née Dupras, dévouée, 70 ans, hôpital, f. 10 h. — Epouse Gache, née Samba, f. tessouze, 43 ans, place de la Croix-Rouge, 22, f. midi. — Michel Tabaroux, sans profession, 36 ans, église

de Saint-Eucher, f. 1 h. — Veuve Peytre, née Lacour, sans profession, 64 ans, montée Roy, 1 et 3, f. 3 h. — Pierre Coutat, tisseur, 67 ans, rue Jacquard, 40, f. 5 h.

Cinquième arrondissement. — Marcelin Ruventy, sans profession, 73 ans, rue des Deux-Places, n° 8, f. 9 h. — Caroline Bousson, sans profession, 33 ans, rue du Juge-de-Paix, 22, f. 11 h. — Pierre Magaud, chauffeur, 31 ans, rue de la Claire, 56, f. 3 h. — Marie Gladel, 18 mois, montée du Gourguillon, 37, f. 7 h. — Epouse Sergent, née Frangine Vernay, 75 ans, quai Pierre-Scize, 54, f. 5 h.

Sixième arrondissement. — Epouse Clavel, née Barraud, sans profession, 68 ans, rue Tête-d'Or, 112, f. 9 h.

VERMOREL

A VILLEFRANCHE (Rhône) 350^{tes} prix et médailles. — Décoration du Mérite agricole

Pulvérisateur « ÉCLAIR »

Contre le MILDIOU Et la Maladie des Pommes de Terre

L'ÉCLAIR, n° 1, 40 fr. L'ÉCLAIR, n° 2, 30 fr.

de 1892

LA TORPILLE

NOUVELLE SOUFFRÈSE

DEMANDER LES TARIFS

Dépôt à Lyon chez MM. RIVOIRE père et fils, 16, rue d'Alger.

Le Rédacteur-Gérant G. VITROU.

100, rue de la République, 100, rue de la République.